

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 février 2018, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Williams, messieurs les conseillers Mathieu Daviault, Robert Gagnon et Michel Martel ainsi que mesdames les conseillères France Gosselin, Vicky Langevin et Marie-Ève Tanguay.

Étaient absent(e)s : Aucun.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Geneviève Lauzière.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Stéphane Williams, déclare la séance ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

36-02-17

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 6 février 2018**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'ADOPTER**, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 6 février 2018, à savoir :

- 1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 6 février 2018
- 3. Procès-verbaux**
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 janvier 2018
- 4. Approbation des comptes du mois**
  - 4.1 Approbation des comptes du mois
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Appui – Mise en commun – Service régional d'évaluation municipale – MRC de Marguerite-d'Youville - Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal
  - 5.2 Adhésion et engagement – Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Projet de lien cyclable

## Entre-deux-rives

- 5.3 Création et nominations – Comité relance économique agricole
- 5.4 Création et nominations – Comité planification et développement
- 5.5 Responsabilités et comités du conseil municipal – Comité relance économique agricole et Comité planification et développement - Modification de la résolution 316-11-17
- 5.6 Adhésion et autorisation - Regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés – Appels d'offres par invitations
- 5.7 Autorisation de signature – Acquisition de gré à gré - Promesse d'achat conditionnelle – Lots 495-P et 496-P (870-872, rue Martin), lots 492-P et 493-P (886, rue Martin) et lots 494-P-1 et 495-P-1 (rue Martin) du Cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil

## **6. Communications** S.O.

## **7. Greffe et réglementation**

- 7.1 Adoption – Second projet de règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" »
- 7.2 Adoption – Second projet de règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 »
- 7.3 Adoption – Règlement 757-00-2018 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable et remplaçant le Règlement 724-00-2014
- 7.4 Autorisations – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes – 23 avril 2018

## **8. Service incendie** S.O.

## **9. Service des loisirs culturels**

- 9.1 Renouvellement de mandats – Comité culturel

## **10. Service des loisirs récréatifs et communautaires**

- 10.1 Autorisation de signature – Demande de permis

d'événement spécial – Fermeture sporadique de la rue Principale – Triathlon 2018 - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

- 10.2 Autorisation de signature – Addenda numéro 2 – Entente sur l'utilisation de la piscine intérieure – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie
- 10.3 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions – Appel d'offres API-18-017-LO – Fourniture et installation de modules de jeux au parc Albini-Gemme
- 10.4 Autorisation et engagement - Demande d'aide financière - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV) - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

#### **11. Services techniques**

- 11.1 Autorisation de paiement – Décompte progressif n° 10 – Infrastructures municipales – Phases VIII et IX – Contrat APP-15-052-GE
- 11.2 Adjudication et autorisation de paiement - Contrat APP-18-001-TP – Fourniture de sulfate d'aluminium pour l'année 2018 - Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP)
- 11.3 Approbation – Grille d'évaluation et de pondération des soumissions – Appels d'offres pour services professionnels

#### **12. Trésorerie et finances**

- 12.1 Remboursement de taxes de services - Exercices 2015, 2016 et 2017 – Fabrique de la Paroisse de Saint-Amable

#### **13. Urbanisme** S.O.

#### **14. Courrier reçu et points d'information**

#### **15. Varia**

#### **16. Période de questions**

#### **17. Levée de la séance**

- 17.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité.

### **3. PROCÈS-VERBAUX**

**37-02-18**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 janvier 2018**

IL EST PROPOSÉ par  
APPUYÉ par  
ET RÉSOLU

la conseillère Vicky Langevin  
le conseiller Robert Gagnon

**D'APPROUVER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4. COMPTES DU MOIS**

##### **38-02-18      Approbation des comptes du mois**

*Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :*

Montant total des engagements (30 commandes) 2017	31 990,33 \$
Montant total des dépenses du rapport (45 factures) 2017	28 417,85 \$
Montant total des engagements (124 commandes) 2018	3 108 382,18 \$
Montant total des dépenses du rapport (83 factures) 2018	257 461,02 \$
Salaires périodes 2 et 3	321 681,46 \$
Total	<b>3 747 932,84\$</b>

*Signé ce 9 février 2018.*

---

*Carmen McDuff, directrice générale et sec.-trés.*

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par                      la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par                                la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

**D'AUTORISER** le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée à l'unanimité.

#### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **39-02-18      Appui – Mise en commun – Service régional d'évaluation municipale – MRC de Marguerite-d'Youville - Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-01-022 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville (MRC) approuvant

un projet de mise en place d'un service régional d'évaluation municipale pour les municipalités de la MRC et désignant la MRC à titre de responsable du projet;

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-02-02;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Martel

ET RÉSOLU

**D'APPUYER** la présentation, par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville (MRC), d'une demande d'aide financière pour la mise en place d'un service régional d'évaluation municipale pour les municipalités de la MRC auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**D'APPROUVER** la désignation de la MRC à titre de responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité.

40-02-18

**Adhésion et engagement – Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Projet de lien cyclable Entre-deux-rives**

CONSIDÉRANT que, selon le Plan d'action 2017-2022 sur le développement du réseau cyclable de la Montérégie de l'organisme Tourisme-Montérégie, les axes du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Richelieu sont considérés comme des boucles structurantes prioritaires du réseau cyclable montérégien;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) propose, dans son Plan directeur de vélo métropolitain, de relier de façon sécuritaire, la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu avec les municipalités de Calixa-Lavallée, de Saint-Amable, de Saint-Mathieu-de-Beloeil et de Beloeil, au moyen de quatre (4) connexions (routes 70, 80, 90 et 95);

CONSIDÉRANT que les municipalités régionales de comté de Marguerite-d'Youville et de la Vallée-du-Richelieu (les MRC) projettent, dans leur schéma d'aménagement, de relier, par voie cyclable, le cœur villageois de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu avec les municipalités de Calixa-Lavallée, de Saint-Amable et de Verchères;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun, dans une première phase, de relier par voie cyclable les rives du fleuve St-Laurent et de la rivière Richelieu de manière directe, structurante et sécuritaire, compte tenu du besoin exprimé dans plusieurs documents de planification;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec rend disponible, auprès du milieu municipal, un Fonds d'appui au rayonnement régional (FARR);

CONSIDÉRANT que le FARR vise des projets ayant une incidence sur le rayonnement du territoire de plus d'une MRC;

CONSIDÉRANT que la Table des Préfets de la Montérégie a ciblé, pour l'exercice financier 2017-2018, certains projets admissibles au FARR, dont un lien cyclable structurant et sécuritaire, reliant les municipalités de Verchères,

de Calixa-Lavallée et de Saint-Amable avec la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le montant disponible dans le cadre du FARR pour le territoire combiné des MRC est estimé à quelque 803 899 \$ pour l'exercice en cours, lequel se termine le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que, selon le FARR, les municipalités locales visées par le projet doivent fournir une contribution financière combinée équivalant à 20 % du coût total du projet;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente officiel pourra être signé ultérieurement entre les parties visées par ce projet afin de déterminer la quote-part de chaque municipalité locale dans le cadre de ce projet, selon les travaux ayant lieu sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT que les travaux et mandats reliés à la première phase du projet doivent être entamés avant le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de donner un mandat afin de réaliser une étude de faisabilité du projet, détaillant les travaux à effectuer, les différentes étapes, les coûts, ainsi que le montage financier;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-02-07;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**QUE** la Municipalité de Saint-Amable adhère solidairement, avec les municipalités de Calixa-Lavallée, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Verchères, au projet de lien cyclable Entre-deux-rives, dirigé conjointement par les municipalités régionales de comté de Marguerite-d'Youville et de la Vallée-du-Richelieu;

**QUE** la Municipalité de Saint-Amable s'engage à conclure un protocole d'entente avec l'ensemble des municipalités locales visées par le projet, et ce, afin de verser sa part de la contribution municipale combinée de 20 % à fournir dans le cadre du FARR, y compris les coûts engagés au cours des phases préparatoires du projet.

Adoptée à l'unanimité.

#### **41-02-18      Création et nominations – Comité relance économique agricole**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-02-03;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon  
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin  
ET RÉSOLU

**DE CRÉER** un Comité relance économique agricole, selon la composition suivante :

1. Le Comité a pour mission de favoriser la relance économique agricole en vue de pallier aux pertes financières découlant de l'infestation du nématode doré, et de formuler des recommandations au conseil municipal en cette matière.
2. Le comité est composé de :
  - 3 membres élus;

- 4 membres citoyens;
3. Le conseil nomme chaque année, et pour un (1) an, les membres citoyens de ce Comité. Les membres élus demeurent en poste tant qu'ils ne sont pas remplacés. Les membres peuvent être destitués ou remplacés en tout temps au gré du conseil. Les membres citoyens n'ont droit à aucun traitement ni remboursement de dépenses;
  4. Avec l'autorisation de la direction générale, le Comité peut requérir la présence d'un fonctionnaire;
  5. Le Comité doit se réunir au moins deux (2) fois par année afin de faire ses recommandations au conseil sur ses projets et ses activités. Aucune recommandation n'est exécutoire tant que le conseil ne l'a pas approuvée par résolution. Le conseil n'est pas tenu d'accepter les recommandations ni les rapports du Comité;
  6. Le Comité doit tenir ses réunions dans un bâtiment municipal. Aucune réunion ne peut se tenir par téléphone ou au moyen d'un système électronique. Le quorum, composé de la majorité des membres élus et citoyens, est requis pour la tenue d'une réunion. Chaque réunion doit faire l'objet d'un procès-verbal faisant état des délibérations du Comité, signé par le président du comité ou le fonctionnaire désigné et contenir les éléments suivants : le lieu, la date et l'heure de la réunion, le nom des membres présents, et un énoncé des sujets discutés et des recommandations à l'intention du conseil;
  7. Le Comité peut établir ses règles de procédure dans la mesure où elles sont conformes à la présente résolution, aux directives internes et à la loi;

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres citoyens du Comité selon les modalités suivantes :

Nom	Échéance du mandat
Daniel Blain	6 février 2019
Philippe Gemme	
Stéphane Gemme	
Sylvain Gemme	

Adoptée à l'unanimité.

**42-02-18**

**Création et nominations – Comité planification et développement**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-02-04;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
 APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
 ET RÉSOLU

**DE CRÉER** un Comité planification et développement, selon les règles suivantes :

1. Le Comité a pour mission la concertation des gens d'affaires dans les projets de planification et de développement commercial, industriel et récréotouristique, et de formuler des recommandations au conseil municipal en cette matière.
2. Le comité est composé de
  - 3 membres élus;

- 4 membres citoyens;
3. Le conseil nomme chaque année, et pour un (1) an, les membres citoyens de ce Comité. Les membres élus demeurent en poste tant qu'ils ne sont pas remplacés. Les membres peuvent être destitués ou remplacés en tout temps au gré du conseil. Les membres citoyens n'ont droit à aucun traitement ni remboursement de dépenses;
  4. Avec l'autorisation de la direction générale, le Comité peut requérir la présence d'un fonctionnaire;
  5. Le Comité doit se réunir au moins deux (2) fois par année afin de faire ses recommandations au conseil sur ses projets et ses activités. Aucune recommandation n'est exécutoire tant que le conseil ne l'a pas approuvée par résolution. Le conseil n'est pas tenu d'accepter les recommandations ni les rapports du Comité;
  6. Le Comité doit tenir ses réunions dans un bâtiment municipal. Aucune réunion ne peut se tenir par téléphone ou au moyen d'un système électronique. Le quorum, composé de la majorité des membres élus et citoyens, est requis pour la tenue d'une réunion. Chaque réunion doit faire l'objet d'un procès-verbal faisant état des délibérations du Comité, signé par le président du comité ou le fonctionnaire désigné et contenir les éléments suivants : le lieu, la date et l'heure de la réunion, le nom des membres présents, et un énoncé des sujets discutés et des recommandations à l'intention du conseil;
  7. Le Comité peut établir ses règles de procédure dans la mesure où elles sont conformes à la présente résolution, aux directives internes et à la loi;

**DE NOMMER** les personnes suivantes à titre de membres citoyens du Comité selon les modalités suivantes :

Nom	Échéance du mandat
Danny Charbonneau	6 février 2019
Alexandrine Gemme	
Martin Gemme	
Robin Gemme	

Adoptée à l'unanimité.

43-02-18

**Responsabilités et comités du conseil municipal – Comité relance économique agricole et Comité planification et développement - Modification de la résolution 316-11-17**

CONSIDÉRANT la création du Comité relance économique agricole et du Comité planification et développement;

CONSIDÉRANT que, selon les règles de fonctionnement de ces comités, le conseil doit désigner trois membres élus pour en faire partie;

CONSIDÉRANT les résolutions 316-11-17 et 10-01-18 concernant les responsabilités et comités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-02-05;



IL EST PROPOSÉ par  
 APPUYÉ par  
 ET RÉSOLU

la conseillère France Gosselin  
 la conseillère Marie-Ève Tanguay

**D'AJOUTER**, dans la résolution numéro 316-11-17, la désignation de messieurs Stéphane Williams et Michel Martel et de madame Marie-Ève Tanguay à titre de membres élus du Comité relance économique agricole et la désignation de messieurs Stéphane Williams, Mathieu Daviault et Robert Gagnon à titre de membres élus du Comité planification et développement, de façon à ce que le libellé de la résolution se lise désormais comme suit :

« **DE DÉSIGNER** les personnes suivantes à titre de conseillers responsables des dossiers suivants et à titre de membres élus des comités ou organismes suivants, et ce, jusqu'à leur remplacement :

<b>Noms</b>	<b>Responsabilités et comités</b>
France Gosselin	<b>Dossier : Loisirs</b>
	Comité culturel
	Comité politique familiale, à titre de membre et de responsable de la question enfants (RQE), de la question famille (RQF) et du dossier aînés (RQA)
Vicky Langevin	<b>Dossier : Sécurité publique</b>
	Comité municipal jeunesse
	Comité de prévention et de sécurité
	Régie du Centre multisports régional (RICMR), à titre de substitut
Mathieu Daviault	<b>Dossier : Travaux publics</b>
	Comité consultatif d'urbanisme
	Comité municipal jeunesse
	Office régional d'habitation de Marguerite-d'Youville
	Office municipal d'habitation de Saint-Amable
	Comité technique
Michel Martel	<b>Dossier : Finances</b>
	Comité des finances
	Comité technique
	Table des partenaires
	Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, à titre de substitut
	Comité relance économique agricole
Marie-Ève Tanguay	<b>Dossier : Développement social</b>
	Comité culturel
	Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. (CRSBPM), à titre de représentante désignée à l'assemblée générale
	Comité relance économique agricole
Robert Gagnon	<b>Dossier : Urbanisme</b>
	Comité consultatif d'urbanisme
	Comité des finances
	Comité politique familiale
	Comité médiation citoyenne
	Comité des mesures d'urgence, à titre de substitut

	Comité planification et développement
	MRC de Marguerite-d'Youville, à titre de substitut du maire
	Régie de police Richelieu-Saint-Laurent, à titre de délégué substitut

**DE DÉSIGNER** monsieur le maire, Stéphane Williams, à titre de membre des comités et organismes suivants, et ce, jusqu'à son remplacement :

Comité ou organisme
Comité des finances
Comité mesures d'urgence
Comité relance économique agricole
Comité planification et développement
Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-d'Youville
Régie de police Richelieu-Saint-Laurent, à titre de délégué
Régie du Centre multisports régional (RICMR)
Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP)

**DE RÉVOQUER** toute autre désignation antérieure aux mêmes titres. »

Adoptée à l'unanimité.

44-02-18

**Adhésion et autorisation - Regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés – Appels d'offres par invitations**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-01-32 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-02-06;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel  
 APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
 ET RÉSOLU

**D'ADHÉRER** au regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés pour la période du 14 mai 2018 au 13 mai 2019;

**D'AUTORISER** la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville à procéder à des appels d'offres par invitations à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

45-02-18

**Autorisation de signature – Acquisition de gré à gré - Promesse d'achat conditionnelle – Lots 495-P et 496-P (870-872, rue Martin), lots 492-P et 493-P (886, rue Martin) et lots 494-P-1 et 495-P-1 (rue Martin) du Cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloil**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-02-08;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
 APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
 ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à signer le document intitulé « Promesse d'achat entre Bernard Trudeau, Eugène Tremblay et la Municipalité de Saint-Amable », lequel est annexé à la présente résolution, ainsi que tous les documents nécessaires à cette acquisition et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire, le tout conformément aux modalités prévues dans l'offre d'achat.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. COMMUNICATIONS**

**S.O.**

## **7. GREFFE ET RÉGLEMENTATION**

46-02-18

**Adoption – Second projet de règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" »**

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 5 février 2018;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'article 145.31 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro GR-18-02-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère France Gosselin  
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
ET RÉSOLU

**D'ADOPTER**, sans modification, tel que présenté, le Second projet de règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les

usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" ».

Adoptée à l'unanimité.

**47-02-18**

**Adoption – Second projet de règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 »**

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'un Second projet de règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 5 février 2018;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro GR-18-02-02;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'ADOPTER**, sans modification, tel que présenté, le Second projet de règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 ».

Adoptée à l'unanimité.

**48-02-18**

**Adoption – Règlement 757-00-2018 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable et remplaçant le Règlement 724-00-2014**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, impose notamment aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter, suivant l'élection générale, un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT que le bon déroulement des rencontres du conseil est basé sur le respect des gens et des idées;

CONSIDÉRANT qu'il en découle que les membres du conseil doivent disposer de toute la liberté leur permettant de délibérer en toute quiétude sur une panoplie de sujets, et ce, sans crainte que de telles délibérations soient communiquées à un tiers;

CONSIDÉRANT le serment d'office pris par l'ensemble des membres du conseil après leur élection et le fait qu'ils agissent dans l'intérêt public;

CONSIDÉRANT qu'à titre de représentants de l'intérêt public, les membres du conseil se doivent d'agir avec loyauté, respect, intégrité, transparence et faire preuve de jugement dans l'exercice de leur fonction, que ce soit au sein du conseil, des comités ou à titre de représentants de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné, qu'un projet de règlement a été adopté et que ce dernier a fait l'objet d'une présentation à la séance du 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro GR-18-02-03;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel  
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
ET RÉSOLU

**D'ADOPTER**, tel que présenté, le Règlement 757-00-2018 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Amable et remplaçant le Règlement 724-00-2014.

Adoptée à l'unanimité.

**49-02-18**

**Autorisations – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes –  
23 avril 2018**

CONSIDÉRANT les articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1);

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro GR-18-02-04;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon  
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes situés sur le territoire de la Municipalité, s'il y a lieu, le 23 avril 2018 aux bureaux de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville;

**D'AUTORISER** la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, madame Geneviève Lauzière, ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, à acquérir, en l'absence d'enchérisseur,

les immeubles précités lors de cette vente, conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1).

Adoptée à l'unanimité.

## **8. INCENDIES**

**S.O.**

## **9. LOISIRS CULTURELS**

**50-02-18**

### **Renouvellement de mandats – Comité culturel**

CONSIDÉRANT l'article 6 de la résolution numéro 90-05-14 et les résolutions 73-03-17 et 146-05-17;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LC-18-02-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**DE RENOUVELER** le mandat des personnes suivantes à titre de membres citoyens du Comité culturel, selon les modalités suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Échéance du mandat</b>
Anne-Marie Coutu	6 février 2019
Nancy Dumais	
Guylaine Girard	
Annie Lessard	
Claude Pelland	

Adoptée à l'unanimité.

## **10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**

**51-02-18**

### **Autorisation de signature – Demande de permis d'événement spécial – Fermeture sporadique de la rue Principale – Triathlon 2018 - Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

CONSIDÉRANT la tenue de la 7<sup>e</sup> édition du Triathlon de Saint-Amable le 27 mai 2018;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-02-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires, madame Stéphanie Lacoste, ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, à remplir, à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, une demande de permis d'événement spécial auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ainsi que tout autre document requis pour autoriser la fermeture sporadique à la circulation de la rue Principale à la hauteur de la rue Daniel et de la rue Hervé, le 27 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**52-02-18 Autorisation de signature – Addenda numéro 2 – Entente sur l'utilisation de la piscine intérieure – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-02-02;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant ainsi que la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'addenda numéro 2 relatif à l'entente sur l'utilisation de la piscine intérieure conclue avec le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

**53-02-18 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions – Appel d'offres API-18-017-LO – Fourniture et installation de modules de jeux au parc Albini-Gemme**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitations API-18-017-LO concernant la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Albini-Gemme;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cet appel d'offres, le conseil souhaite utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection, en conformité avec l'article 936.0.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-02-03;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D'APPROUVER** la grille d'évaluation des soumissions, telle que présentée, en vue de son utilisation dans le cadre de l'appel d'offres API-18-017-LO concernant la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Albini-Gemme.

Adoptée à l'unanimité.

**54-02-18 Autorisation et engagement - Demande d'aide financière - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV) - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement et de développement du parc Le Rocher;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-02-04;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère France Gosselin  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** la présentation du projet d'aménagement et de développement du parc Le Rocher au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV);

**DE CONFIRMER** l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles dans le cadre du projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à même le fonds à des fins de parc;

**DE DÉSIGNER** madame Stéphanie Lacoste, directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires, ou, en son absence, madame Carmen McDuff, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de personne autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable et à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

## **11. SERVICES TECHNIQUES**

**55-02-18**

### **Autorisation de paiement – Décompte progressif n° 10 – Infrastructures municipales – Phases VIII et IX – Contrat APP-15-052-GE**

CONSIDÉRANT les résolutions 371-12-15 et 247-08-17;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-02-01;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif n° 10, portant le numéro 700847, en date du 22 décembre 2017, au montant de 291 645,95 \$, y compris la libération de garantie de 5 % suivant la réception définitive des travaux de 2016 et toutes taxes comprises, à l'entreprise Roxboro Excavation Inc.

Adoptée à l'unanimité.

**56-02-18**

### **Adjudication et autorisation de paiement - Contrat APP-18-001-TP – Fourniture de sulfate d'aluminium pour l'année 2018 - Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris part à un appel d'offres public lancé par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) pour l'achat regroupé de sulfate d'aluminium (alun) pour le traitement des eaux pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que la RIEP a adjugé le contrat au nom de tous les membres de la RIEP à l'entreprise Kemira Water Solutions Canada Inc., au prix de 0,184 \$/kg liquide;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la Municipalité est estimée à 25 188,00 \$, toutes taxes comprises;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-02-02;



IL EST PROPOSÉ par  
APPUYÉ par  
ET RÉSOLU

la conseillère Marie-Ève Tanguay  
la conseillère France Gosselin

**D'ENTÉRINER** l'adjudication, par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP), au moyen de sa résolution 17-4946, du contrat de fourniture de sulfate d'aluminium pour le traitement des eaux pour l'année 2018 à la compagnie Kémira Water Solutions Canada Inc. pour un tarif de 0,184 \$ le kilogramme liquide;

**D'AUTORISER**, dans le cadre de ce contrat, portant le numéro interne APP-18-001-TP, le paiement d'un montant maximal de 25 188,00 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

**57-02-18**

**Approbation – Grille d'évaluation et de pondération des soumissions – Appels d'offres pour services professionnels**

CONSIDÉRANT l'article 936.0.1.2 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-02-03;

IL EST PROPOSÉ par  
APPUYÉ par  
ET RÉSOLU

la conseillère Vicky Langevin  
la conseillère Marie-Ève Tanguay

**D'APPROUVER** la grille de critères d'évaluation et de pondération des soumissions en annexe de la présente résolution en vue de son utilisation dans le cadre d'appels d'offres de services professionnels relevant des Services techniques et des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité.

**12. TRÉSORERIE**

**58-02-18**

**Remboursement de taxes de services - Exercices 2015, 2016 et 2017 – Fabrique de la Paroisse de Saint-Amable**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Amable pour obtenir un remboursement de taxes de services visant des exercices antérieurs;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-02-01;

IL EST PROPOSÉ par  
APPUYÉ par  
ET RÉSOLU

la conseillère France Gosselin  
le conseiller Robert Gagnon

**D'AUTORISER** le Service de la trésorerie à rembourser, à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Amable, le montant des taxes municipales de services que cette dernière a acquitté pour les exercices 2015, 2016 et 2017, à savoir un montant total de 1 483,69 \$.

Adoptée à l'unanimité.

### **13. URBANISME**

S.O.

### **14. COURRIER REÇU ET POINTS D'INFORMATION**

#### **a) *MRC de Marguerite-D'Youville***

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2017;
- Règlement 208-1 modifiant la quote-part pour le Service de sécurité incendie

### **15. VARIA**

### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire annonce le début de la période de questions.

Deux résidents demandent des renseignements supplémentaires relativement au point 12.1 concernant le remboursement de taxes à la Fabrique de la paroisse de Saint-Amable.

- Monsieur le maire et madame la conseillère Vicky Langevin lui fournissent les renseignements demandés.

Un résident demande des précisions sur le projet de piste cyclable dont il est question au point 5.2.

- Monsieur le maire lui donne les précisions demandées.

Un résident exprime son mécontentement relativement à son compte de taxes foncières, la congestion sur le réseau routier et le service de transport en commun. Il s'informe, en outre, sur les procédures municipales d'évaluation foncière, sur le programme d'aide financière pour les maisons lézardées et sur diverses règles relatives à la construction de garages.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale lui fournissent des explications et les renseignements demandés.

Une résidente s'enquiert de l'avancement du projet de construction d'une résidence pour aînés.

- Monsieur le maire, monsieur le conseiller Michel Martel et madame la directrice générale la renseignent sur la progression du projet.

Un résident suggère d'installer des panneaux d'arrêt sur la rue Principale.

- Monsieur le maire lui expose quelles sont les procédures requises pour ce faire.

Un résident s'enquiert du futur statut juridique de l'organisation qui sera en charge de la résidence pour aînés. De plus, il demande des précisions sur la grille d'évaluation et de pondération dont il est question au point 10.3.

- Madame la directrice générale répond à ses questions.

Un résident demande des précisions sur les projets qui feront l'objet de la demande d'aide financière traitée au point 10.4.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale lui fournissent les renseignements demandés.

## **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**59-02-18**

**Levée de la séance ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin  
APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
ET RÉSOLU

**DE LEVER** la séance à 21 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

*Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*